Mairie de WOLSCHHEIM

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Saverne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le quinze avril à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Claude BOEHM 1er adjoint, Martine ADLOFF 2ème adjointe, Yannick BRUHL, Martin KAUFF, Yannick MERZ, Michèle RICHERT, Gaëtan VIX, Véronique WENDLING.

Etaient absents:

Avec excuses: Frédéric MEHL 3^{ème} adjoint, Doris LOTZ.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2021
- 3. COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020
- 4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020
- 5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 AU BUDGET COMMUNAL
- 6. TAUX D'IMPOSITION POUR 2021
- 7. BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

N°009/2021 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Yannick MERZ.

N°010/2021 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 MARS 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2021.

N° 011/2021 COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de 2020 relatif au budget communal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 012/2021 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif communal de l'exercice 2020 puis sort de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude BOEHM, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'an 2020 dressé par Monsieur Jean-Marc GITZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif communal.

1° - lui donne acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2020 se résumant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 133 010,32 € Recettes de fonctionnement : 192 357,16 € Excédent antérieur : 116 697,86 € Excédent de clôture : 176 044,70 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissements : $30 \ 990,30 \ \in$ Recettes d'investissements : $111 \ 989,29 \ \in$ Déficit antérieur : $64 \ 888,89 \ \in$ Excédent de clôture : $16 \ 110,10 \ \in$

2° - vote et arrête les résultats définitifs. Monsieur le Maire rentre en séance.

N°013/2021 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 AU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 176 044,70 € affecte 176 044,70 € au compte 002.

N° 014/2021 TAUX D'IMPOSITION POUR 2021

Par délibération du 26 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

9,20 % pour la taxe foncière bâtie 35,40 % pour la taxe foncière non bâtie

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 22,37 % (soit le taux communal de 2020 : 9,20 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant, après augmentation, à :

TFPB:: 22,71 % TFPNB: 35,93 %

N°015/2021 Budget Primitif 2021 de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif communal de l'an 2021. Le Conseil Municipal délibérant sur les propositions du Maire, vote le budget primitif se résumant comme suit :

Section de fonctionnement

353 862,00 €
177 818,00 €
176 044,00 €
353 862,00 €

Section d'investissement

Recettes :	241 127,00 €
Excédent reporté :	16 110,00 €
Excédent reporté : Total recettes :	16 110,00 € 257 237,00 €

Budget en équilibre.

La séance est levée à vingt et une heures quinze minutes. Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GITZ Maire Jean-Claude BOEHM 1er adjoint,

Martine ADLOFF 2ème adjointe,

Frédéric MEHL 3^{ème} adjoint, Abs. Avec excuses Yannick BRUHL Conseiller,

KAUFF Martin, Conseiller,

Doris LOTZ Conseillère, Abs. Avec excuses Yannick MERZ Conseiller,

Gaëtan VIX Conseiller,

Michèle RICHERT Conseillère, Véronique WENDLING. Conseillère.